

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° S19-0049689

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 011875 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

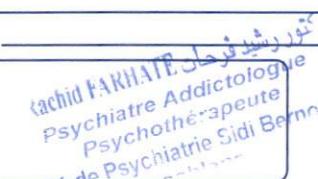
Nom & Prénom : MOUSTAHSINE TIBARI Date de naissance : 25/01/1960

Adresse : Jn. Ame Louz - Hora Blanca

Tél. : 0678517070 Total des frais engagés : 1855,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/09/2023

Nom et prénom du malade : M. Damir Khadija Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection psychosomatique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPA Le : 18 SEP 2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09/23	(AD)	400/100		Sachid FARHATE Psychiatre Addictologue Psychotérapeute Unité de Psychiatrie Sidi Bernoulli Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE MILAD Dr. Samira MILAD 283, Bd Sidi Abderrahmane Hay Salam - CIL T: 0522 94 65 30-CASABLANCA/ INPE:092042654	13/09/23	1455,90

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

YAUME DU MAROC
NISTERE DE LA SANTE
rectation Régionale Casablanca
légation de la Préfecture de Sidi Bernoussi

PHARMACIE MILAD
Dr. Samira MILAD
283, Bd. Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L
522.94.65.30-CASABLANCA

المملكة المغربية
وزارة الصحة

المديرية الجهوية الدار البيضاء سطات
مندوبية عمالة مقاطعات سيدى البرنوصي

achid FARHATE كتور وشيد فرحات
Psychiatre Addictologue
Psychothérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi

ORDONNANCE

13-09-23

Damir kladifn

N° 10887
13/9/23
3B

983,-
x 3 1° Athyrium 20g ج

N° 10888
13/9/23
2B

367,-
x 2 2° Androlo 5g = ج

N° 10889
13/9/23
2B

128,-
x 2 3° Lamérol 20g ج

PHAR
Dr. Samira
283, Bd. Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L
522.94.65.30-CASABLANCA
N° 10890
13/9/23
3B

150,-
x 3 4° Géroquel 25g ج

(+ 2 sp 10) SIGNATURE

27,-
x 14 5° Aliniac 50g:

N° 10891
13/9/23
14B

1455,90
klt 3mg

achid FARHATE كتور وشيد فرحات
Psychiatre Addictologue
Psychothérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
Casablanca

LOT 230363
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230363
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230363
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

SYNTHEMEDIC

22 rue souheir bneu al aquam roches
noires casablanca

SEROQUEL

25mg Cprss

Boite de 60

268/16 DMP 21/NSF PP.V: 150,60 DH

6 118001 021338

36,70

128,90

128,90

36,70

SYNTHEMEDIC

22 rue souheir bneu al aquam roches
noires casablanca

SEROQUEL

25mg Cprss

Boite de 60

268/16 DMP 21/NSF PP.V: 150,60 DH

6 118001 021338

SYNTHEMEDIC

22 rue souheir bneu al aquam roches
noires casablanca

SEROQUEL

25mg Cprss

Boite de 60

268/16 DMP 21/NSF PP.V: 150,60 DH

6 118001 021338

LOT: 09923017

PER: 03/2028

PPV: 27,00 DH

LOT: 09923015

PER: 03/2028

PPV: 27,00 DH

LOT: 09923017

PER: 03/2028

PPV: 27,00 DH